

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 94/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées » de la commune de Taputapuātea, son plan de financement et son dossier technique.

<p>Convocation N° 319/22 du 02 novembre 2022</p>	L'an deux mille vingt et deux, le 8 du mois de Novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
<p>Date d'affichage de la convocation 02 novembre 2022</p>	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
<p>Date d'affichage de la délibération 10 9 NOV. 2022</p>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	donne procuration à Mme Marie-Louise GODFREY, 5 ^{ème} adjointe												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane		X	donne procuration à M Thomas MOUTAME, le Maire												
<p>Nombres de conseillers : 27</p>	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">26</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	10	Votant	26	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	16															
Absents	11															
Représentés	10															
Votant	26															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne procuration à M Carlos SCHMIDT, conseiller municipal de Avera												
<p>Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M Carlos SCHMIDT, conseiller municipal de Avera</p>	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à Mme Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera Faaroa												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X													

Délibération municipale n° 94/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées » de la commune de Taputapuātea, son plan de financement et son dossier technique.

	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		Secrétaire de séance	
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X			
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à M Toni HIRO, 6 ^{ème} adjoint	
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X			
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X			
	18. M. BECQUET Patrick	X			
	19. M. SMITH Tilly	X			
	20. M. EBB Moïse	X			
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina			X	donne procuration à Mme Jeannette TAEA, 1 ^{ère} adjointe
	22. M. TEFAAITE Daniela			X	donne procuration à M Moïse EBB, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana			X	donne procuration à Mme Naiva TAAE, conseillère municipale de Avera
	24. M. RUAMUTU Iapheta			X	donne procuration à Mme Juliana GOUPIL, conseillère municipale de Avera
	25. M. TEFAAITE Etienne	X			
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata			X	donne procuration à M Roland BUTSCHER, conseiller municipal de PUOHINE
		27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'article L.2573-27 de la version consolidée du C.G.C.T. imposant aux communes d'assurer le service de la distribution d'eau potable et le service de l'assainissement au plus tard le 31 décembre 2024 ;

Délibération municipale n° 94/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées » de la commune de Taputapuatea, son plan de financement et son dossier technique.

Vu l'estimation financière du Département de l'ingénierie public ;

Vu le dossier technique ;

Où l'exposé du Maire.

Considérant l'échéance imposée par le C.G.C.T. pour la mise en place du service public industriel et commercial de l'assainissement des eaux usées.

Considérant la nécessité procéder à l'établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées avant la mise en place de ce service.

Considérant la nécessité de disposer d'un S.D.A.E.U. afin de solliciter les financements nécessaires au lancement des opérations en lien avec l'assainissement des eaux usées sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 novembre 2022.

ADOPTE

Article 1^{er} : Le principe de l'opération « Établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est approuvé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Coût TTC	Taux de participation TTC
Établissement du schéma directeur AEU	FIP	21 753 600 FCFP	80%
	Commune	5 438 400 FCFP	20%
	Coût total	27 192 000 FCFP	100%

Article 4 : Le maire est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution du programme.

Article 5 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2031 du budget général 2023.

Article 6 : Les recettes sont imputables en section d'investissement à l'article 1322 du budget général 2023.

Article 7 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération municipale n° 94/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Établissement du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées » de la commune de Taputapuatea, son plan de financement et son dossier technique.

Article 8 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré le 08 novembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **09 NOV. 2022**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **09 NOV. 2022**



Le Maire